



RAPPORT D'ÉVALUATION SUR LES DONNÉES RELATIVES À LA MIGRATION AU NIGER



Foreign, Commonwealth
& Development Office



IOM
UN MIGRATION

GLOBAL MIGRATION
DATA ANALYSIS CENTRE

Les rapports d'évaluation des données de ce type sont préparés par le Global Migration Data Analysis Centre (GMDAC) de l'OIM, en étroite consultation avec différentes parties prenantes dans chaque pays, et en coopération avec le bureau pays de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) au Niger.

Ce rapport a été préparé par Irene Schöfberger, Kenza Aggad, Marzia Rango, Christina Atekmangoh, Ousmane Chegou Kore et Myriam Cherti.

Le GMDAC de l'OIM a vu le jour en 2015 afin de renforcer les données et d'améliorer les analyses des données sur les migrations internationales. Partant du constat que les données de qualité (fiables, contextualisées et actualisées) sont un facteur essentiel dans l'orientation de la gouvernance des migrations, l'objectif du centre est d'améliorer l'utilisation des données sur les migrations internationales pour appuyer la formulation de politiques migratoires adaptées et promouvoir une meilleure compréhension des questions migratoires.

Ce rapport n'a pas encore été approuvé par les services de publication de l'OIM.

LISTE DES ACRONYMES

ANLTP TIM	Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic de Migrants.
CCM	Cadre de Concertation sur la Migration.
CEDEAO	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest.
CER	Communautés Économiques Régionales.
CPMA	Cadre de Politique Migratoire pour l'Afrique.
CRS	Catholic Relief Service.
DANIDA	Agence danoise pour le développement international (Danida).
DG	Direction Générale.
DGPC	Direction Générale de la Protection Civile.
DNE	Direction des Nigériens à l'Extérieur
DRC	Danish Refugees Council.
DST	Direction de la Surveillance du Territoire.
FAO	Food and Agriculture Organization - Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture.
FCDO	Foreign, Commonwealth and Development Office - Bureau des Affaires Étrangères, du Commonwealth et du Développement.
GERMES	Groupe d'Étude et de Recherches Migration Espace et Société.
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit.
GMDAC	Global Migration Data Analysis Centre de l'OIM.
ICMPD	Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires.
INS	Institut National de la Statistique.
JRC	Joint Research Centre.
KCMD	Knowledge Center on Migration and Development.
LASDEL	Laboratoire d'Étude et de Recherches sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local.
MIDWA	Dialogue sur la Migration pour l'Afrique de l'Ouest.
MPFPE	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfants.
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique.
OCHA	United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs - Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires.
ODD	Objectifs de Développement Durable.
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations.
OIT	Organisation Internationale du Travail.
OMS	Organisation Mondiale de la Santé.
ONEFP	Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
ONU	Organisation des Nations Unies.
ONU DAES	Département des Affaires Économiques et Sociales des Nations Unies.
OUA	Organisation de l'Unité Africaine.
PAFOM	Forum Panafricain sur la Migration.
PDES	Programme de Développement Économique et Social.
PMM	Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières
PNM	Politique National de Migration.
RCM	Route Centrale Méditerranéenne.
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat.
SDDCI	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive.
SSS	Safety, Support and Solutions.
UA	Union Africaine.
UE	Union Européenne.
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la Culture.

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ACRONYMES.....	3
Contexte.....	5
I. Le contexte des données migratoires au Niger.....	6
II. Méthodologie.....	7
III. Principaux constats.....	9
1. Cadre légal.....	9
1.1. La politique nationale et le contexte législatif.....	9
1.2. Traités internationaux pertinents sur les migrations.....	10
1.3. Efforts nationaux sur les données migratoires.....	10
1.4. Définitions sur la migration.....	12
2. Les données liées à la migration au Niger : Sources et structures concernées.....	12
2.1. Aperçu de la disponibilité des données sur la migration, des sources de données et du niveau de désagrégation.....	12
2.2. Défis en matière de collecte et de gestion des données liées à la migration.....	15
IV. Recommandations préliminaires et besoins de formation.....	17
V. Conclusion.....	19
ANNEXES.....	20

RENFORCEMENT DE CAPACITÉS DES GOUVERNEMENTS POUR AMÉLIORER L'ÉLABORATION DE POLITIQUES MIGRATOIRES BASÉES SUR DES DONNÉES FACTUELLES

CONTEXTE

Travailler avec des données actualisées et de qualité sur la migration s'avère essentiel afin d'éclairer la prise de décision des politiques nationales et internationales ainsi, par voies de conséquences évaluer l'efficacité de celles-ci. Cependant, les données administratives existantes sur la migration dans les pays de la Route Centrale Méditerranéenne (RCM) sont encore insuffisantes et ne permettent pas toujours de prendre des décisions soutenues. La collecte et l'analyse de données telles que réalisées actuellement par les acteurs nationaux et internationaux peuvent être inégales, parcellaires et peu fiables. De plus, les données ne sont pas souvent désagrégées par variables de base telles que le sexe et l'âge et le partage de données à l'intérieur du pays et entre les pays peut être limité.

En outre, les données administratives existantes sur la migration dans les pays de la RCM sont souvent peu utilisées. Etant de qualité variable et dispersées dans différentes structures, elles sont difficiles à compiler, intégrer et comparer dans chaque pays et entre différents pays. Pourtant, les données administratives peuvent fournir des informations importantes sur les migrations, particulièrement quand elles sont utilisées conjointement avec d'autres sources de données.

Le volet *développement de capacités* du programme financé par la Grande Bretagne (FCDO) ; "Sécurité, soutien et solutions sur la Route Centrale Méditerranéenne" ; vise à **améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données pertinentes sur la migration- avec un accent sur les données administratives- afin d'informer des politiques migratoires basées sur des données factuelles**. Ce volet vise aussi à encourager l'intégration des questions migratoires dans les priorités et stratégies de développement nationales de cinq pays de l'Afrique de l'Ouest et du Nord : Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Maroc et Niger.

Le projet s'articule autour de quatre étapes :

1. **Une évaluation nationale des données est réalisée par l'administration d'un questionnaire** discuté et rempli par les principaux utilisateurs et producteurs de données migratoires dans chaque pays au cours d'un atelier. Cet exercice permet de cartographier les données recueillies par les différentes entités impliquées dans l'évaluation et d'identifier les mesures à prendre pour améliorer la disponibilité et l'analyse des données.
2. **Une consultation nationale est organisée**, réunissant des producteurs et utilisateurs de données ainsi que des décideurs politiques et d'autres organisations pertinentes dans chaque pays pour discuter des projets de rapports d'évaluation, des recommandations qui y sont formulées, ainsi que des priorités en termes de renforcement des capacités liées aux données sur la migration.
3. **Une organisation et facilitation d'une formation ciblée sur les données, spécialement conçue pour s'adapter au contexte et aux besoins de chaque pays**, sur la base des résultats des rapports d'évaluation des données.
4. **Une communication et diffusion des données au niveau national** seront encouragées par la facilitation d'un dialogue régulier entre les producteurs et les utilisateurs de données pertinentes sur la migration. L'étape finale comprend également la production d'un rapport final de projet décrivant les activités et résumant les résultats des cinq pays ainsi que l'organisation d'un atelier visant à **promouvoir le dialogue et l'échange de bonnes pratiques entre les pays**.

Des rapports d'évaluation des données comme celui-ci sont préparés par le GMDAC (Global Migration Data Analysis Centre) de l'OIM, en étroite consultation avec les parties prenantes concernées dans chaque pays et en coopération avec le bureau pays de l'OIM au Niger. Le rapport explore l'état actuel des systèmes de collecte, de gestion et de diffusion des données migratoires au Niger. Il accorde une attention particulière aux sources de données administratives, à la propriété des données et au partage de l'information entre les différentes entités gouvernementales du pays. Il fournit en outre des recommandations et identifie les besoins en matière de renforcement des capacités, suggérant un plan d'action pour répondre aux besoins à court, moyen et long terme, y compris dans le cadre du programme SSS financé par le FCDO.

I. LE CONTEXTE DES DONNÉES MIGRATOIRES AU NIGER

Travailler avec des données actualisées et de qualité sur la migration est essentiel pour l'élaboration de politiques adaptées et pour l'intégration des migrations dans les stratégies de développement et de protection des migrants aux niveaux national, régional et mondial. L'importance d'améliorer la collecte, l'analyse et la gestion des données a récemment acquis une reconnaissance significative au Niger et au niveau mondial.

Le Niger est un important pays de transit pour les migrants et les réfugiés de la région de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) qui se dirigent en particulier vers l'Algérie, la Libye et l'Europe. Il est aussi un pays de transit et de destination pour les Nigériens et les autres citoyennes de la CEDEAO qui retournent au pays ou qui sont rapatriés. Selon les statistiques disponibles, à la date du 31 Août 2018 il y avait 149 471 déplacés internes, 25 799 demandeurs d'asile, 177 333 réfugiés, 14 546 retournés et 33 695 rapatriés¹. En outre, le Niger abrite des mouvements migratoires internes et est la source d'une migration circulaire vers d'autres pays de la sous-région. En raison de la difficulté de financer leur projet migratoire, ainsi que d'immigrer vers d'autres pays, le transit par le pays peut durer plusieurs mois ou même années. L'émigration du Niger est relativement faible, ne représentant que 3.8% de la population en 2011 et est principalement orientée vers d'autres pays d'Afrique de l'Ouest². Des données de qualité sur les immigrés et les émigrants sont nécessaires, afin d'éclairer les politiques de migration et de développement appropriées, dans des domaines tels que le travail, l'éducation, la santé, ainsi que pour concevoir des interventions de protection et d'assistance pour les migrants en situation de vulnérabilité. Ces données seront également nécessaires pour soutenir les priorités qui seront identifiées dans la Politique Nationale de Migration que le Niger est en train d'élaborer. L'amélioration des capacités du pays en matière de données sur les migrations est également l'une des priorités définies par L'OIM Niger dans sa stratégie 2017-2019³. Alors qu'une stratégie nationale sur les données de migration fait encore défaut, la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS-II) 2017-2021⁴ vise à améliorer les pratiques nationales en matière de collecte et de gestion des données de manière plus générale. Il s'agit d'assurer un rapport efficace sur la mise en œuvre des cadres nationaux telles que le Programme de Développement Economique et Social (PDES) 2017-2021, la Politique Nationale de la Population (2018), la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) Niger 2035 et des cadres internationaux tels que l'Agenda 2030 pour le Développement Durable. Cette stratégie attribue également à l'Institut National de la Statistique (INS) la responsabilité de la production et de la diffusion des statistiques démographiques et sociales, y compris celle sur les migrations.

OBJECTIF 1

du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières :

« Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits ».

Ces processus nationaux s'inscrivent dans le cadre des efforts régionaux et mondiaux visant à améliorer la collecte, l'analyse et la gestion des données. En particulier, le premier objectif du Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Ordonnées et Régulières⁵ (PMM) - le premier accord mondiale sur les migrations, adopté par la majorité des États membres de l'ONU en Décembre 2018 - est de «Collecter et utiliser des données précises et ventilées qui serviront à l'élaboration de politiques fondées sur la connaissance des faits ». De plus, le but de l'Objectif de Développement Durable (ODD) 17.18 est d'inciter la collecte de données ventilées en caractéristiques de base, y compris le sexe, l'âge et le statut migratoire. Au niveau continental, l'Union Africaine (UA) a adopté le Cadre de Politique Migratoire pour l'Afrique (CPMA) qui a été étayé par un plan d'action décennal (2018-2027)⁶. Le CPMA fournit des lignes directrices concernant neuf domaines thématiques, à savoir la gouvernance des migrations, la migration et l'éducation de la main-d'œuvre, l'engagement de la diaspora, la gouvernance des frontières, les migrations irrégulières, les déplacements forcés, les migrations internes, la migration et le commerce et d'autres questions transversales. Il constitue en outre un cadre stratégique pour la gestion des migrations dans les États membres de l'UA et des Communautés Économiques Régionales (CER) Africaines. Le plan d'action vise également à s'appuyer sur les travaux déjà en cours sur le continent et à faciliter une approche participative. Ce plan d'action reconnaît le rôle central que jouent les données désagrégées dans l'intégration des migrations dans les initiatives de politique et de développement. Au niveau régional, un plan

¹ DGECEM/R, OIM, HCR, dans la version provisoire de la Politique de Migration Nationale du Niger, Avril 2020

² INS 2011 : Enquête nationale sur la migration au Niger (ENAMI) 2011. Analyse des résultats. Signalé Dans ICMPD et OIM 2016 : Enquête (enquête) sur les politiques Migratoires en Afrique de l'Ouest

³ OIM Niger. Stratégie de l'OIM Niger 2017-2019

⁴ Deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS II 2017-2019)

⁵ www.un.org/en/ga/search/view_doc.asp?symbol=A/RES/73/195

⁶ Le Cadre de politique migratoire pour l'Afrique (CPMA), étayé par un plan d'action décennal (2018-2027) : <https://au.int/en/documents/20181206/migration-policy-framework-africa-mpfa>.

d'action a été défini en 2017 par le groupe de travail thématique sur les statistiques et les données migratoires établi dans le Cadre du Dialogue sur les Migrations pour l'Afrique de l'Ouest (MIDWA)⁷.

Finalement, le Forum Panafricain sur la Migration⁸ (PAFOM), créée en 2015, entend promouvoir et approfondir le dialogue inter-état et la coopération intra/interrégionale sur la migration. Un de ses objectifs est la facilitation des échanges des données relatives à la migration à l'échelle nationale, régionale et continentale, afin d'éclairer les processus de décision politique.

Des rapports d'évaluation des données comme celui-ci sont préparés par le GMDAC de l'OIM, en étroite consultation avec les parties prenantes concernées dans chaque pays et en coopération avec le bureau pays de l'OIM au Niger. Le rapport explore l'état actuel des systèmes de collecte, de gestion et de diffusion des données migratoires au Niger. Il accorde une attention particulière aux sources de données administratives, à la propriété des données et au partage de l'information entre les différentes entités gouvernementales du pays. Il fournit en outre des recommandations et identifie les besoins en matière de renforcement des capacités, suggérant un plan d'action pour répondre aux besoins à court, moyen et long terme, y compris dans le cadre du programme Safety, Support and Solutions (SSS) financé par le FCDO.

II. MÉTHODOLOGIE

Ce rapport est basé sur une évaluation de la disponibilité des données sur la migration réalisée au Niger. Cette évaluation visait à cartographier les données migratoires disponibles dans le pays, en particulier de sources administratives, les acteurs qui les collectent, les analysent et les traitent, et à formuler des recommandations visant à améliorer leur disponibilité, leur analyse et leur diffusion. Cette évaluation a été réalisée en adoptant une approche de méthodes mixtes qui a été conçue conjointement par l'OIM Niger et GMDAC de l'OIM pour assurer la participation des parties prenantes aux différents stades dans une optique de durabilité de l'initiative.

Pour commencer, les utilisateurs et producteurs de données concernés se sont réunis lors d'un atelier le 27 Juin 2019 (voir l'ordre du jour à l'annexe I). Au début de l'atelier, le personnel de l'OIM a présenté le projet et ses différentes étapes, et a recueilli les premiers commentaires sur le processus proposé. Après, les intervenants ont été invités à remplir un questionnaire structuré, axé sur les aspects de la collecte, de l'analyse et du partage des données pertinentes à la migration dans leurs ministères/unités respectifs (annexe II). Le questionnaire a été élaboré dans le cadre d'un effort conjoint de l'OIM GMDAC, de l'OIM Niger et d'autres bureaux pays de l'OIM de la région participant à l'initiative, sur la base des besoins et des réalités nationales ainsi que des outils d'évaluation des données existants élaborés par la Division des Statistiques des Nations Unies. Il comprend les sections clés suivantes : a) le contexte de la collecte de données sur les migrations au Niger, b) les fonctions liées à la migration exécutées par le département/l'unité de chaque répondant, c) les bases de données et les systèmes d'enregistrement utilisés dans chaque département/unité, d) possibilité pour le département/unité du répondant de contribuer aux statistiques sur la migration, et e) suggestions du répondant sur la manière d'améliorer la qualité des données et statistiques sur la migration dans son département/son unité et son pays.

Au total, dix-sept questionnaires ont été remplis, un par département/unité gouvernemental(e) concerné(e) souhaitant partager des informations. Ces structures ont été identifiées en étroite consultation avec les points focaux du bureau pays de l'OIM à Niamey. Une liste des enquêtés est disponible à l'annexe IV. Sur la base des informations recueillies pendant et après l'atelier d'évaluation des données, le GMDAC de l'OIM a rédigé une première version de ce rapport d'évaluation des données, qui a ensuite été finalisée sur la base de discussions avec les parties prenantes nationales, y compris les représentants des gouvernements (voir tableau 1) et d'autres organisations concernées (voir tableau 2) au cours de la consultation nationale du 28 et 29 Janvier 2020.

Les acteurs étatiques nationaux de données participant au processus d'évaluation provenaient des directions suivantes :

⁷ Dialogue sur les migrations pour l'Afrique de l'Ouest www.iom.int/midwa

⁸ www.iom.int/fr/forum-panafricain-sur-la-migration

Tableau 1 : acteurs étatiques participant au processus d'évaluation

Direction	Ministère
Secrétariat Permanente du Cadre de Concertation sur la Migration (CCM)	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses
Direction de l'Etat Civil	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses
Direction des Migrations	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses
Direction des Réfugiés	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses
Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses
Direction de la Surveillance du Territoire (DST)	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses
Direction des Nigériens à l'Extérieur (DNE)	Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur
Direction de la Planification du Développement	Ministère du Plan
Direction des Politiques Sectorielles	Ministère du Plan
Division de Programmation des Secteurs de la Santé, de la Population et de la Migration	Ministère du Plan
Direction Générale de la Protection de l'Enfance	Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfance
Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic de Migrants (ANLTP - TIM)	Ministère de la Justice
Direction des Statistiques et des Etudes Démographiques et Sociales	Institut National de la Statistique (INS)
Direction des Enquête et Recensement	Institut National de la Statistique (INS)
Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFP)	

Tableau 2 : acteurs non-étatiques participant au processus d'évaluation

Acteur	Ministère
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)	Organisation internationale
Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ)	Agence de coopération pour le développement
Agence danoise pour le développement international (Danida)	Agence de coopération pour le développement
Danish Refugee Council (DRC)	Organisation humanitaire
Catholic Relief Service (CRS)	Organisation humanitaire
Croix Rouge Nigérienne	Organisation de la société civile
Jeunesse Migration et Développement	Organisation de la société civile
Alternative Espace Citoyen	Organisation de la société civile

III. PRINCIPAUX CONSTATS

1. CADRE LÉGAL

1.1. La politique nationale et le contexte législatif

Le Niger est en train d'adopter une Politique Nationale de Migration avec la participation de tous les ministères sectoriels, des acteurs de la société civile et d'autres institutions telles que les agences des Nations Unies. À cette fin, un comité interministériel spécial a été créé en 2007, sous la coordination du Ministère de l'Intérieur et avec la participation du Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, du Ministère des Affaires Etrangères et du Ministère des Finances. D'autres institutions, comme le Ministère de la Planification et l'Institut National de la Statistique, y participent également. En 2014, ce comité a confié à la société de conseil Horizons Niger une analyse destinée à faciliter l'adoption d'une politique migratoire nationale. Une version provisoire de la Politique Nationale de Migration (PNM) et son Plan d'Action ont été finalisés en Avril 2020. Le 14 Juillet 2020, le document a été officiellement remis au gouvernement du Niger sous les auspices du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses ainsi que le soutien technique et financier de la coopération Allemande pour le développement international, GIZ. Cette version de la PNM repose sur trois axes stratégiques, à savoir (i) l'exploitation des potentialités et des opportunités économiques locales du Niger, (ii) la protection des migrants et (iii) la gestion des flux migratoires. Elle prévoit un mécanisme de mise en œuvre, de suivi-évaluation et de coordination de la Politique Nationale de Migration, bâti sur trois piliers interdépendants.

Pour le moment, et jusqu'à l'adoption de la PNM, le cadre juridique national en matière de migration repose toujours sur l'ordonnance n° 81-40 du 29 Octobre 1981) sur les conditions relatives à l'entrée et au séjour des étrangers au Niger et son décret d'application n° 1987-076 du 18 Juin 1987. Le Décret n° 2010-86⁹ (2010) est également pertinent en matière de la traite des personnes.¹⁰

Au cours des cinq dernières années, le Niger a adopté des documents stratégiques sur certains aspects liés à la migration. En 2015, le pays a adopté la Loi n° 2015-36¹¹ relative au trafic illicite de migrants. En 2017, une stratégie nationale assortie d'un Plan d'Action pour la prévention des risques liés à la migration des enfants de

⁹ Décret N. 2010-86. www.ilo.org/dyn/natlex/docs/ELECTRONIC/102322/123633/F-1439136033/NER-102322.pdf

¹⁰ ICMPD et OIM 2016 : Enquête sur les politiques des migrations en Afrique de l'Ouest. https://fmmwestafrica.org/wp-content/uploads/2017/02/fr-A_Survey_on_Migration_Policies_in_West_Africa_FR_SOFT2nd.pdf

¹¹ Loi N. 2015-36. www.unodc.org/res/cld/document/ner/2015/loi_relative_au_trafic_illicite_de_migrants_html/Loi_N2015-36_relative_au_trafic_illicite_de_migrants.pdf

Kantché vers l'Algérie¹² et une stratégie nationale distincte pour la sécurité intérieure (décret n ° 2017-760), qui porte également sur la migration irrégulière, ont été adoptées. En 2018, le gouvernement a également adopté une stratégie nationale de lutte contre la migration irrégulière. Toutefois, il manque encore des documents stratégiques nationaux sur d'autres aspects liés aux migrations, tels que les migrations de main-d'œuvre et les données sur les migrations. En outre, alors que les institutions ont travaillé à l'identification de structures pour canaliser les contributions de la diaspora vers le développement, le processus de mise en œuvre progresse lentement¹³.

1.2. Traités internationaux pertinents sur les migrations

Le Niger est également signataire des traités et accords internationaux adoptés aux niveaux mondial, régional et interrégional.

Au niveau mondial, le Niger a adopté le Pacte Mondial pour des Migrations Sûres, Régulières et Ordonnées (2018) ainsi que la Convention relative au Statut des Réfugiés (1951) et son Protocole (1967). Le Niger a signé des traités portant sur des aspects spécifiques des migrations, tels que la Convention internationale sur la Protection des Droits de tous les Travailleurs Migrants et des Membres de leur Famille (1990), le Protocole contre le Trafic Illicite de Migrants par Terre, Air et Mer et le Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la Criminalité Transnationale Organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (2000). En outre, le Niger est signataire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (1948), rappelée dans sa Constitution, qui qualifie également l'émigration de droit fondamental (Art. 3)¹⁴. Alors que le Niger est également signataire de l'Agenda 2030 pour le développement durable, ce document n'a été mentionné par aucun des répondants, témoignant d'un besoin de souligner son importance dans le cadre des données et des politiques de migration.

Au niveau continental, Le Niger a signé la Convention de l' Organisation de l'Unité Africaine (OUA) régissant des aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique (1969), la Convention de l'UA sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala, 2009) et plus récemment le Protocole au Traité instituant la Communauté Economique Africaine relatif à la libre circulation des personnes, au droit de résidence et au droit d'établissement (2018). Au niveau régional, le pays est signataire du Protocole de la CEDEAO relatif à la libre circulation des personnes, au séjour et à l'établissement (1979), ainsi que de ses Protocoles additionnels de 1985, 1986 et 1990 régissant le code de conduite pour son application, le droit de résidence et le droit d'établissement. Le pays a en outre signé plusieurs accords bilatéraux sur les migrations avec le Burkina Faso (1964), Le Mali (1964), La Tunisie (1966), le Maroc (1967), l'Algérie (1981) et la Libye (1971 et 1988).

En outre, le Niger a signé plusieurs accords sur les migrations avec l'UE et de manière bilatérale avec ses États membres (en particulier avec l'Italie). Au niveau intercontinental, le cadre juridique de cette coopération est défini par l'Article 13 de l'Accord de Cotonou (2000-2020), par la Stratégie Conjointe Afrique-UE (2007) et par le Partenariat Afrique-UE pour les Migrations, la Mobilité et l'Emploi (2007). En 2017, la 5ème Déclaration Conjointe UA-UE a fait de la migration et de la mobilité un domaine de coopération prioritaire. Au niveau interrégional, le Niger est signataire du Plan d'Action Conjoint de La Valette (2015) et membre du Processus de Rabat établi par la Déclaration de Rabat en 2006.

1.3. Efforts nationaux sur les données migratoires

Une stratégie nationale sur les données de migration fait encore défaut dans le pays, tandis que l'amélioration de la collecte et de la gestion des données de migration est l'une des priorités fixées par l'OIM Niger dans sa stratégie 2017-2019¹⁵. La stratégie de développement de la statistique pour la période 2017-2021¹⁶ confie à l'Institut National de la Statistique la responsabilité des aspects suivants : établissement de règles pour la production et la diffusion de statistiques, production et diffusion de statistiques de base, coordination nationale,

¹² Stratégie nationale et Plan d'action pour la prévention de la migration des enfants Kantché vers l'Algérie. <http://mgnprod.com/gouv/protection/uploads/documents/STRATEGIEPREVENTIONMIGRATIONARISQUEVERSL'ALGERIEdesenfantsdudeptdeKantché.pdf>

¹³ ICMPD et OIM 2016 : Enquête sur les politiques des migrations pour l'Afrique de l'Ouest. https://immwestafrica.org/wp-content/uploads/2017/02/fr-A_Survey_on_Migration_Policies_in_West_Africa_FR_SOFT2nd.pdf

¹⁴ Hamadou, A. 2018: La gestion des flux migratoires au Niger entre engagements et contraintes. La revue des droits de l'homme 14. <https://journals.openedition.org/revdh/4378>

¹⁵ OIM Niger. Stratégie de l'OIM Niger 2017-2019

¹⁶ Deuxième Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SDSN (En) II 2017-2019).

appui technique, formation et centralisation des données. Entre autres tâches, L'INS est également responsable de la production et de la diffusion de statistiques démographiques et sociales, y compris sur la migration. À cette fin, l'INS collabore avec les Directions de Statistiques qui sont intégrées dans chaque structure ministérielle. L'INS est aussi chargé de valider la qualité des données qui lui sont transmises par ces directions. Selon les participants à la consultation, une loi en cours de préparation va consolider davantage ce rôle de coordination de l'INS.

En 2011, l'INS a mis en œuvre une première enquête nationale sur les migrations¹⁷. En 2012, l'INS a produit un rapport sur les migrations, basé sur les données recueillies lors du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)¹⁸.

L'INS est également chargé de coordonner la collecte et la compilation des données afin de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des ODD au niveau national. L'INS le fait sur la base de la coopération avec différentes institutions et en particulier avec le Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Affaires Coutumières et Religieuses ainsi que le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur. L'INS pourrait en outre être chargé, dans l'avenir, de coordonner la collecte et l'analyse des données afin de suivre les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs du Pacte Mondial pour une Migration Sûre, Ordonnée et Régulière au niveau national.

La PNM, finalisée en Juillet 2020, souligne l'insuffisance des données statistiques fiables sur la migration au Niger. Son Plan d'Action prévoit des différentes actions pour adresser ce défi, comme détaillé dans le tableau 3 :

Tableau 3 : Actions visant à adresser le défi de l'insuffisance des données statistiques fiables sur la migration au Niger, dans la version provisoire de la PNM

Axe stratégique	Actions	Activités
Axe stratégique 1 : Exploitation des potentialités et opportunités économiques	ACTION 2 (sous-programme 1.2): Production du bulletin statistique de la diaspora (Ministère de Affaires Etrangères),	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 1 : Créer un service de collecte, traitement, analyse et diffusion des statistiques sur la diaspora avec des correspondants à l'extérieur • Activité 2 : Organiser le recensement général des Nigériens à l'extérieur • Activité 3 : Immatriculer la diaspora • Activité 4 : Créer un répertoire des compétences des Nigériens à l'extérieur • Activité 5 : Animer le bulletin, relancer et héberger le site www.nigerienalexterieur.ne
Axe stratégique 3 : Gestion des flux de la migration	ACTION 2 (sous-programme 3.1): Renforcement et amélioration du mécanisme de suivi évaluation (Ministère de l'Intérieur),	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 1: Mettre en place un mécanisme de collecte, de traitement, de mise à jour et de dissémination des données sur la migration
Axe stratégique 3 : Gestion des flux de la migration	ACTION 4 (sous-programme 3.3): Renforcement des capacités de la surveillance sanitaire aux frontières (Ministère de l'Intérieur), y compris :	<ul style="list-style-type: none"> • Activité 1 : Créer un système d'information sur la sécurité sanitaire des aliments et une base des données sur la santé des migrants

¹⁷ INS 2011 : Enquête nationale sur la migration au Niger (ENAMI) 2011. Analyse des résultats. www.un.org/en/development/desa/population/migration/events/other/workshop/2016/docs/presentations/SessionIV_Niger.pdf

¹⁸ INS 2012: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2012 (Décret N° 2011-059/PCSRD/ME/F DU 27 Janvier 2011). Rapport sur les Migrations. www.stat-niger.org/statistique/file/RGPH2012/MIGRATION.pdf

1.4. Définitions sur la migration

Sur la base des réponses reçues dans le cadre de la présente évaluation, il n'existe pas de cadre juridique national comportant des définitions complètes des aspects liés à la migration. Toutefois, la Loi n° 2015-36 relative au trafic illicite de migrants fournit certaines définitions liées à la traite des êtres humains, dont une sur les migrants internationaux, qui est partiellement différente de celle recommandée par les Nations Unies ¹⁹.

	Définition de l'ONU	Cadre juridique national
MIGRANTS INTERNATIONAUX	Toute personne qui change de pays de résidence habituelle.	Toute personne qui vit à court ou à long terme dans un pays où elle n'est pas née et qui a développé des liens sociaux importants avec ce pays. (Loi numéro 2015-36)

Les définitions relatives à la Migration utilisées dans la pratique nationale sont généralement conformes à celles recommandées par les Nations Unies, même si le Ministère de la Planification a fait état de certaines différences. Dans certains cas, les définitions appliquées dans la pratique nationale font référence à une définition de migration basée sur une durée minimale de séjour plus courte dans le pays, par rapport aux définitions recommandées par l'ONU. Par exemple, le Ministère de la Planification a indiqué qu'un immigrant était défini comme quelqu'un qui avait établi sa résidence sur le territoire national pour une période d'au moins six mois au lieu de douze. Ces différences et d'autres sont indiquées à l'annexe V.

2. LES DONNÉES LIÉES À LA MIGRATION AU NIGER : SOURCES ET STRUCTURES CONCERNÉES

2.1. Aperçu de la disponibilité des données sur la migration, des sources de données et du niveau de désagrégation

a. Cartographie des principales entités responsables de la collecte, de l'analyse et de la diffusion des données

Au Niger, différents ministères et directions supervisent diverses fonctions liées aux migrations, dans le cadre desquelles ils pourraient recueillir et gérer des données sur les migrations.

- Les structures interrogées dans le cadre de cette évaluation ont indiqué que leurs structures participent à l'élaboration des politiques migratoires, notamment par l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation d'aspects des politiques nationales qui sont pertinentes pour le mandat de leur direction ainsi que par des conseils en matière de politiques. Il s'agit de la Direction de l'Etat Civil, la Direction des Migrations, la Direction des Réfugiés, la Direction pour les Nigériens de l'Extérieur, la Direction de la Surveillance du Territoire, la Direction de la Planification du Développement, la Direction des Politiques Sectorielles et du Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation sur la Migration. Les structures interrogées ont aussi indiqué que la Direction de la Sécurité Publique et le Cabinet du Premier Ministre participent aussi à l'élaboration des politiques migratoires.
- De nombreuses directions ont également indiqué qu'elles participent à l'élaboration des lois sur les migrations, par exemple en les rédigeant. Il s'agit de la Direction de l'Etat Civil, la Direction des Migrations, la Direction des Réfugiés, la Direction pour les Nigériens de l'Extérieur, la Direction de la Surveillance du Territoire et du Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation sur la Migration. Les structures interrogées ont aussi indiqué que l'Assemblée Nationale, ainsi que l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic de Migrants participent à l'élaboration des lois sur les migrations.

¹⁹ UNDESA 2012 : Boîte à outils sur les migrations internationales. Disponible sur : https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/publications/others/docs/toolkit_DESA_June_2012.pdf

- Certaines structures interrogées ont en outre indiqué que leur direction est impliquée dans la gestion des migrations, par exemple dans le traitement des demandes de visa, dans l'identification des migrants, dans la communication avec la diaspora et son soutien et dans la coordination des actions liées au développement. Il s'agit de la Direction de la Surveillance du Territoire, la Direction des Politiques Sectorielles, la Direction Générale de la Protection Civile et du Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation sur la Migration. Elles ont aussi indiqué que le Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens à l'Extérieur, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfance, l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle et l'Agence Nationale de Lutte contre la Traite des Personnes et le Trafic de Migrants sont aussi impliqués dans la gestion des migrations.
- Enfin, certaines Directions ont déclaré effectuer des fonctions précises liées aux données sur la migration. La Direction de la Surveillance du Territoire a déclaré être chargée de la collecte, de la gestion et du partage des données aux frontières et de la compilation des statistiques connexes. La Direction des Nigériens de l'Extérieur a indiqué qu'elle recueille et diffuse des informations sur la diaspora. L'INS et les Directions des Statistiques intégrées dans chaque structure ministérielle ont déclaré avoir des fonctions spécifiques par rapport à la collecte et diffusion des données en ligne avec les différentes responsabilités des ministères.

Plusieurs groupes de travail sur les migrations sont en place, dont le comité directeur et le comité technique sur la mise en œuvre de la Stratégie Nationale et d'un Plan d'Action pour la sécurité intérieure, le groupe de travail sur les migrations, le groupe de travail sur la migration et le développement, et le sous-groupe sur la protection des enfants migrants. En outre, une plate-forme cadre de coordination sur les migrations a été créée en 2016 avec le soutien de l'Union Européenne (UE) et comprend des représentants des gouvernements nationaux, ainsi que de hauts fonctionnaires des États membres de l'UE. Enfin, les participants à l'atelier d'évaluation des données ont signalé l'existence d'un réseau de directeurs des statistiques de différents ministères, qui se réunissent périodiquement.

D'autres acteurs non-étatiques sont impliqués dans la collecte et l'analyse des données sur la migration. Les participants ayant participé à la consultation ont mentionné en particulier le Laboratoire d'Étude et de Recherches sur les Dynamiques Sociales et le Développement Local (LASDEL) et le Groupe d'Étude et des Recherches Migration Espace et Société (GERMES).

Outre les structures nationales qui travaillent sur les données de migration, des organisations internationales telles que l'Organisation Internationale Pour Les Migrations (OIM)²⁰ ainsi que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) travaillent en étroite collaboration avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales afin de renforcer l'agenda migratoire et les capacités de récolte et gestion des données. Ces structures recueillent et analysent également des données sur la migration.

b. Principales sources de données et disponibilité de données désagrégées

Les sources de données actuellement utilisées au Niger sont les suivantes :

- **Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH).** L'objectif principal du recensement, effectué par l'INS, est de recueillir des données sur les caractéristiques démographiques et socio-économiques de la population résidente. Le Niger a jusqu'à présent réalisé quatre RGPH, notamment en 1977, 1988, 2001 et 2012²¹. En 2012, un rapport sur la migration a été produit dans le cadre du RGPH. Ce rapport s'est concentré sur les catégories suivantes de migrants : migrants internes, migrants de retour (retour contraint et retour volontaire) et migrants internationaux.
- **Enquête nationale sur les migrations**²². Jusqu'à présent, cette enquête n'a été menée qu'une seule fois, en 2011, par l'INS. Les données ont été recueillies auprès d'un échantillon relativement restreint de

²⁰ Voir par exemple OIM : DTM Niger. Disponible sur : www.globaldtm.info/niger/

²¹ INS 2012: Niger - Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2012t. Disponible sur : www.stat-niger.org/nada/index.php/catalog/6

²² INS 2012 : Enquête nationale sur la migration au Niger (ENAMI). Quelques informations sont disponibles au lien suivant : www.un.org/en/development/desa/population/migration/events/other/workshop/2016/docs/presentations/SessionIV_Niger.pdf

21 000 ménages et reposaient en grande partie sur les données du RGPH²³. L'enquête s'est concentrée sur les catégories suivantes de migrants : les migrants et les migrants de retour.

- **Enquête nigérienne sur les migrations et l'urbanisation**²⁴. Cette enquête n'a été menée qu'une seule fois, en 1992-1993, par le Réseau d'enquêtes sur les migrations et l'urbanisation en Afrique de l'Ouest.
- **Registres administratifs.** Les registres administratifs (tels que les registres de population ou les registres d'étrangers), d'autres sources administratives (telles que les permis de séjour, les permis de travail ou les demandes d'asile) et les données collectées à la frontière fournissent des données supplémentaires sur la migration. Ces données sont collectées notamment par la Direction de la Surveillance du Territoire. Les ambassades et les consulats, ainsi que le Bureau d'Accueil et d'Orientation des Nigériens de l'Extérieur recueillent également des données sur les Nigériens vivant à l'étranger.
- Les bases de données fondées sur les données administratives collectées comprennent notamment les suivantes :
 - ▶ Base de données en ligne sur les Nigériens à l'étranger : www.nigériensalexterieur.ne²⁵ DNE
 - ▶ Base de données sur les Nigériens rapatriés- DNE
 - ▶ Base de données sur les Nigériens décédés à l'étranger - DNE
 - ▶ Base de données sur les enfants migrants- Direction des Stats du Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'enfants (MPFPE)
 - ▶ Base de données sur les enfants migrants non accompagnés - MPFPE
 - ▶ Base de données sur les données biométriques des réfugiés et demandeurs d'asile (Direction des Réfugiés).
 - ▶ En outre, les répondants ont indiqué que leurs ministères ou unités recueillent des données sur le stock d'immigrants, l'afflux de migrants, la population étrangère en emploi et les transferts de fonds reçus.
 - ▶ La DST a indiqué qu'elle collecte des données sur les entrées et les sorties du pays et sur les migrants refoulés.

D'autres sources pertinentes de données sur les migrations qui ne sont pas compilées par le gouvernement nigérien sont les suivantes :

- **Profils migratoires au Niger.** Un profil migratoire axé sur les principaux aspects liés à la migration a été compilé par le KCMD en 2016²⁶, sur la base des données entre autres de l'ONU DAES, du HCR, de l'OCHA, de l'OCDE, du JRC, de la FAO, de l'OIT, de l'UNESCO, de l'OMS, et de la Banque Mondiale. Un précédent profil migratoire avait été établi par l'OIM au Niger en 2009²⁷. Profil de la CDEAO (2017) a été élaboré mais pas encore validé et la même chose pour le Profil Migratoire 2017.

La collecte et le traitement des données provenant des sources ci-dessus se font à des fréquences différentes. Les données du RGPH ont jusqu'à présent été recueillies tous les 10 ans, tandis que des enquêtes nationales sur les migrations ont été menées spécifiquement sur une base ad-hoc. Les structures répondantes ont déclaré recueillir certains types de données dans une manière plus continue et d'autres moins régulièrement. De plus, bien que certains dossiers soient traités de manière électronique (par exemple par fichiers Excel et Word), certains registres ne sont disponibles que sur papier. Cela pourrait nuire à la coordination de la collecte et gestion de données, à l'analyse rapide des données, car les registres disponibles uniquement sur papier sont mis à jour à une fréquence moindre, ainsi qu'à l'utilisation des données pour l'élaboration des politiques. La plupart

²³ Voir INS 2012: Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2012 (Décret N° 2011-059/PCSRD/ME/F DU 27 Janvier 2011). Rapport sur les Migrations. Disponible sur : www.stat-niger.org/statistique/file/RGPH2012/MIGRATION.pdf.

²⁴ REMUAO 1993 : Enquête nigérienne sur la migration et l'urbanisation (ENMU). Disponible sur : www.stat-niger.org/nada/index.php/catalog/37.

²⁵ Ce site n'est actuellement pas fonctionnel. Sa remise en fonction est prévue dans la version provisoire de la PNM. Les participants à la consultation ont indiqué que puisque le Niger n'a pas toujours une ambassade dans tous les pays d'immigration des Nigériens, ces données sont parfois recueillies par des associations et partagé avec le Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur, et Direction de la Planification du Développement. Ce ministère les envoie ensuite à l'INS.

²⁶ KCMD 2017. Profil migratoire au Niger 2016. https://ec.europa.eu/knowledge4policy/sites/know4pol/files/mp_niger_3.2_a4_3_2.pdf.

²⁷ OIM 2009: Migration au Niger: Profil (profil) National 2009. <http://publications.iom.int/books/migration-au-niger-profil-national-2009>.

des structures répondeuses sont conscientes de ces défis et ont souligné la nécessité d'accroître la qualité et la fréquence de la collecte et du traitement des données ainsi que le besoin d'améliorer l'informatisation de ces processus.

Les données relatives à la migration recueillies par les sources susmentionnées ne sont pas non plus utilisées régulièrement pour établir des statistiques et des rapports. La plupart des entités participant à l'évaluation ont déclaré établir des statistiques et des rapports uniquement sur demande, tandis que trois ont déclaré les établir deux fois par an ou une fois par an. Les répondants ont indiqué que leur département ou unité utilise des indicateurs spécifiques pour établir ces statistiques et rapports: nombre de migrants trouvés lors de missions de recherche et de sauvetage (Direction Générale de la Protection Civile, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Questions Coutumières et Religieuses), nombre de migrants secourus lors de missions de recherche et de sauvetage (Direction Générale de la Protection Civile, Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Questions Coutumières et Religieuses), nombre d'émigrants internationaux (Direction des Nigériens à l'Extérieur, Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur, et Direction de la Planification du Développement, Ministère du Plan), nombre d'immigrants internationaux (INS et Direction de la Planification du Développement, Ministère du Plan), nombre de migrants internes (Direction de la Planification du Développement, Ministère du Plan), nombre de migrants décédés à l'extérieur (Direction des Nigériens à l'Extérieur, Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur), nombre de migrants détenus à l'étranger (Direction des Nigériens à l'Extérieur, Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur), nombre d'enfants non accompagnés, nombre d'enfants migrants et nombre d'enfants déplacés (Direction des Statistiques, Ministère de la Promotion de la Femme et de la Protection de l'Enfance).

c. Disponibilité des données désagrégées

Toutes les entités ont indiqué qu'elles désagrégeaient les données dans une certaine mesure (Annexe III). La plupart des participants/répondants interrogés ont indiqué qu'ils/elles les désagrègent par des indicateurs tels que la date de naissance, la nationalité, le pays de naissance, le pays de résidence antérieure, le sexe, le niveau d'instruction et la situation de famille. Un nombre d'entre eux ont également déclaré utiliser des indicateurs tels que le numéro d'identification, des informations sur les membres de la famille, la situation professionnelle et la protection humanitaire. Des informations sur la durée de validité du permis, le premier permis ou le renouvellement, le niveau de compétence, le secteur de l'emploi, les envois de fonds, l'intégration dans le système scolaire, l'intégration dans le système de santé, l'intégration dans le système de logement, l'emploi et le regroupement familial sont disponibles dans une moindre mesure.

2.2. Défis en matière de collecte et de gestion des données liées à la migration

Malgré les bonnes pratiques générales en matière de collecte, d'analyse et de gestion des données au Niger, la coordination entre les parties, la qualité des données ainsi que l'analyse et la dissémination des données continuent à représenter un défi.

Tout d'abord, les données disponibles ne sont pas toujours à jour et fiables. Les processus de collecte de données pourraient encore être améliorés afin de recueillir des données complètes sur la migration. Jusqu'à présent, le recensement général a été réalisé avec une fréquence irrégulière et d'autres enquêtes sur les migrations n'ont été réalisées que sur une base ad hoc. Les données provenant de sources administratives sont encore fragmentées et liées aux fonctions administratives qu'elles étaient censées appuyer lors du processus de collecte.

En outre, les données restent peu partagées et difficiles d'accès, en particulier entre producteurs et utilisateurs de données. Le partage des données est encore peu fréquent. Seule une minorité d'entités ont déclaré partager des micro-données, des données et des statistiques anonymisées au sein de leurs départements et unités, et la plupart d'entre elles ne le font que sur demande ou parfois. Un seul répondant (sur 17) a déclaré partager des données et des statistiques avec ses collègues sur une base hebdomadaire. Il en va de même pour le partage de micro-données, de données et de statistiques anonymisées au-delà de leurs départements et unités. Les micro-données, statistiques et rapports anonymisés ne sont également que rarement mis à la disposition du public. Deux répondants seulement ont indiqué que leur unité/département partage des micro-données avec le public par internet ou sur demande, tandis que quatre ont indiqué que leur unité/département partage des statistiques et des rapports par internet ou dans le cadre d'ateliers. Les répondants ont également déclaré éprouver des difficultés à accéder aux micro-données

recueillies par d'autres ministères ou directions. Seulement quatre d'entre eux ont déclaré avoir un accès direct et quatre ont dit avoir un accès indirect (sur demande) à ces données.

Il serait important d'améliorer le partage et l'accessibilité des données pour améliorer la coordination entre les différentes entités en ce qui concerne la collecte et la gestion des données sur les migrations. À cette fin, on pourrait renforcer le mécanisme de coordination entre les organismes et les ministères qui recueillent des données pertinentes pour exploiter toutes les données disponibles à des fins d'analyse et d'élaboration des politiques.

Entre-temps, il est également nécessaire de veiller à ce que les systèmes de partage des données soient sécurisés et à ce que les données à caractère personnel soient protégées et sauvegardées tout au long du cycle de données.

Besoins et priorités signalés par les répondants

Les structures répondantes ont souligné plusieurs besoins et priorités clés. Premièrement, la plupart de ces structures ont indiqué qu'il serait nécessaire de mettre en place un organisme de coordination pour rassembler des données sur les migrations à partir d'autres structures et de produire régulièrement des statistiques sur les migrations. La plupart ont également identifié l'INS comme étant la structure qui pourrait jouer le rôle d'organisme de coordination. D'autres, en revanche, ont indiqué que le CCM pourrait jouer ce rôle et ont suggéré d'établir un réseau de points focaux.

La plupart des structures répondantes ont également indiqué que la mise en place d'infrastructures informatiques adéquates constituait une priorité. Certaines structures, impliquées dans la collecte et l'analyse des données, ont indiqué que cette évolution permettrait d'améliorer les processus de collecte, d'analyse et de gestion des données. De nombreuses structures répondantes ont également indiqué que l'amélioration de la coordination pratique entre les organismes et l'organisation de formations à l'intention des spécialistes des migrations sur les données relatives aux migrations étaient prioritaires. La plupart des répondants ont estimé que des mesures telles que l'invitation d'experts internationaux à partager leur expertise et le partage de données avec d'autres pays avaient une priorité moyenne. Pour terminer, un répondant a indiqué que la nécessité de modifier le cadre législatif était une priorité pour aider à améliorer les données sur les migrations dans le pays.

La plupart des répondants ont convenu que leur département ou unité ne disposait pas de données et de statistiques suffisantes pour s'acquitter efficacement de ses fonctions en matière de gestion des migrations. Il n'existe pas de données globales sur les migrations, en particulier en ce qui concerne les enfants migrants et les Nigériens à l'extérieur. En outre, la majorité des représentants du gouvernement qui ont participé à l'évaluation estiment qu'il est nécessaire de disposer de données sur le niveau d'instruction des migrants, le parcours migratoire, la possession de documents d'identité, la migration irrégulière et les raisons de la migration. Les répondants aimeraient aussi que les données disponibles soient plus fiables, opportunes et de meilleure qualité. Outre l'absence de pratiques efficaces de partage des données et de mécanismes de coordination, les répondants ont déploré le manque de ressources humaines et financières.

Le tableau 4 présente des suggestions pour améliorer les données relatives aux migrations, que ce soit dans chaque département ou dans le pays, comme l'ont indiqué les répondants.

Tableau 4 : Suggestions des répondants pour l'amélioration des données relatives à la migration

Niveau	Suggestion
Au niveau du département/unité	Assistance technique et financière. En particulier, soutien à l'informatisation des services, au renforcement des capacités et à l'amélioration de la coordination entre les entités.
	Modernisation et harmonisation des outils de collecte de données
Au niveau national	Centralisation des bases de données sectorielles et administratives afin d'assurer une exploitation coordonnée et fiable des données migratoires au niveau national
	Coopération entre l'OIM et les administrations gouvernementales
	Amélioration des données sur la migration des enfants et sur les Nigériens à l'extérieur
	Amélioration des fonctions de collecte de données des structures administratives décentralisées
	Intégration d'une approche globale de la migration, par exemple en incluant la migration interne, internationale et de transit dans tous les processus de collecte et de traitement liés à la migration
	Intégration de la migration dans le RGPH
	Augmentation de la fréquence des enquêtes liées à la migration

IV. RECOMMANDATIONS PRÉLIMINAIRES ET BESOINS DE FORMATION

Sur la base de la présente évaluation, le plan d'action suivant est proposé, afin de répondre aux besoins à court, moyen et long terme.

1. Besoins qui peuvent être abordés à court terme, y compris dans le cadre du programme SSS financé par le FCDO

Développement de capacités

- a) Développer des capacités de collecte, d'analyse et de gestion des données liées à la migration. Des capacités efficaces de collecte, d'analyse et de gestion des données sont essentielles pour améliorer la maîtrise des données au sein des entités ministérielles chargées de la collecte des données administratives. Le renforcement des capacités pourrait se faire par le biais de sessions de formation qui pourraient cibler les points focaux techniques des structures concernées, mais aussi inclure les décideurs, dans le but d'assurer une communication plus efficace entre les acteurs techniques et politiques. Ces mesures de formation pourraient être mises en œuvre par le biais d'activités de formation ou d'activités adaptées aux besoins spécifiques de chaque unité/département.
- b) Développer des capacités de désagrégation des données. Des capacités efficaces de désagrégation des données sont nécessaires pour améliorer l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Dans un premier temps, il faudrait définir les priorités en matière de désagrégation des données en fonction des besoins (par exemple, le suivi de la mise en œuvre des politiques nationales de développement et des cadres stratégiques mondiaux tels que le mécanisme de coordination mondiale et le programme d'action pour le développement durable à l'horizon 2030). Dans un deuxième temps, il faudrait évaluer la faisabilité technique et financière d'améliorer la désagrégation des données dans le cadre des structures existantes de collecte de données. Cela permettrait de formuler des recommandations sur les moyens possibles d'améliorer les données relatives à la migration au Niger, comme l'inclusion de questions ciblées dans les formulaires administratifs. Enfin, des mesures de formation pourraient être mises en œuvre en ciblant les points focaux techniques des structures concernées.

- c) Améliorer la sensibilisation aux processus politiques régionaux et mondiaux et à leurs conséquences pratiques en termes de données sur les politiques. Les politiques régionales et mondiales – telles que l'Agenda 2030 et le PMM – appellent à une meilleure utilisation des données sur les migrations pour l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Pour répondre efficacement à cet appel, il est essentiel de veiller à ce que les individus et les institutions responsables de la gestion des données soient conscients des besoins prioritaires en matière de données en relation avec les engagements globaux et leur mise en œuvre au niveau national. Toutefois, la présente évaluation a montré que la connaissance des processus politiques mondiaux varie d'une entité à l'autre. La formation et la mise en place de plates-formes de partage de l'information ou de bulletins périodiques pourraient être des solutions possibles pour tenir les parties prenantes au courant de l'évolution des politiques pertinentes aux niveaux mondial et régional.
- d) Organiser des rencontres périodiques entre le Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation pour la Migration et les différents ministères. Le Secrétariat Permanent du CCM joue un rôle de coordination par rapport aux différentes questions liées à la migration au Niger. Une communication efficace entre le CCM et les différentes structures est donc essentielle. Les participants à la consultation ont suggéré la communication pourrait être améliorée à travers l'organisation de rencontres périodiques.
- e) Établir des structures de communication entre les structures chargées de la collecte et analyse des données migratoires et les structures chargées de l'élaboration des politiques migratoires. Des données de qualité sont essentielles afin d'éclairer la prise de décisions politiques. Il est nécessaire que les structures chargées de l'élaboration des politiques et lois sur la migration aient accès à ces données et aux outils pour les interpréter. Au même temps, l'identification de priorités politiques peut servir à déterminer des domaines pour lesquels des données sur la migration sont nécessaires. Sur la base de ces observations, les participants à l'évaluation ont souligné la nécessité d'organiser des structures de communications (telles que des rencontres périodiques ou des bulletins d'information) entre structures chargée de la collecte et analyse des données migratoires et structures chargée de l'élaboration des politiques migratoires

2) Besoins qui peuvent être abordés à moyen terme

Coordination nationale

- f) Assurer un dialogue régulier entre les producteurs et les utilisateurs de données. Une communication efficace sur les priorités politiques et les données nécessaires à celles-ci, conformément aux stratégies nationales de développement, est essentielle pour garantir l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles. Cette communication pourrait être facilitée et coordonnée par l'INS, conformément à la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2017-2021. À court terme, les institutions nationales pourraient faciliter la mise en place de groupes et de plates-formes de consultation informels et désigner des points de contact. À moyen et à long terme, les institutions nationales pourraient faciliter la mise en place de mécanismes de coordination plus officiels et tenir des réunions régulières réunissant les personnes chargées de la collecte et de l'analyse des données et les personnes chargées de l'élaboration des politiques au sein des ministères d'exécution.
- g) Travailler à l'élaboration d'une stratégie nationale de données sur les migrations, dans le cadre de la Politique nationale sur les migrations qui est actuellement en cours d'élaboration et en ligne avec la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2017-2021. Cette évaluation a montré qu'elle serait nécessaire pour assurer la coordination des efforts en matière de données sur les migrations et l'établissement des priorités d'action pour l'avenir, sur la base des priorités politiques nationales et conformément aux engagements régionaux et mondiaux.

3) Besoins devant être traités à long terme

Coordination nationale

h) Mettre en place un système de données intégré et numérisé pour la collecte de données ainsi que son partage et communication entre les directions et les instituts au niveau interministériel et intraministériel. Cette évaluation montre qu'il y a place à l'amélioration des pratiques de communication et de partage de données. Pour ce faire, il faudrait adopter une approche participative et faire intervenir aussi des structures qui n'ont qu'un mandat indirect en matière de migration. En outre, il faut veiller à ce que les données sur les migrations soient mises à la disposition des institutions qui suivent la mise en œuvre des ODD et du PMM, afin de permettre une intégration efficace des migrations dans les stratégies nationales et mondiales de développement. Cela pourrait se faire en deux étapes. À court terme, il faudrait faciliter la mise en place de mécanismes formels et informels de communication et d'échange de données, tels que la création d'un groupe de travail national sur les données relatives aux migrations et la désignation de points focaux. À moyen et à long terme, l'INS pourrait appuyer la mise en place d'un système intégré de données et la numérisation complète de la collecte et du traitement des données, en coordination avec les Directions de Statistiques des différents ministères. En même temps, il serait nécessaire de s'assurer que les systèmes de partage des données soient sécurisés et que les données personnelles soient protégées par des procédures administratives adéquates. Les participants à l'évaluation ont aussi souligné la nécessité d'adapter ou intégrer ce système de données sur la migration au système nationale de suivi et d'évaluation du Plan de Développement Economique et Sociale que le Ministère du Plan est en train de mettre en place.

Équipement technique

i) Travailler à une numérisation complète des processus de collecte et traitement des données. Dans un premier temps, il faudrait accroître la disponibilité de matériel informatique efficace, ce qui est essentiel pour l'analyse et la gestion des données et qui fait encore défaut, selon certains répondants qui ont indiqué que les registres de données sont encore sur papier. À court terme, l'INS pourrait coordonner la formulation de directives concernant le matériel informatique nécessaire pour faciliter la mise en place d'un système de données intégré et numérisé et les ministères pourraient évaluer les besoins connexes au niveau des unités/départements. À moyen et à long terme, les ministères pourraient faciliter l'adaptation de l'équipement technique des unités et des départements aux directives de l'INS et l'organisation d'une formation ciblée au personnel.

V. CONCLUSION

La situation des données migratoires au Niger est actuellement en cours de développement. Cette évaluation a montré que différentes directions et instituts recueillent, analysent et gèrent les données migratoires dans le cadre de leurs travaux. Cependant, les données relatives à la migration sont parfois incomplètes, fragmentées et dispersées dans des différentes structures. Il manque encore un mécanisme efficace assurant la coordination de la collecte, de l'analyse et de la gestion des données. Il s'avère nécessaire d'améliorer les pratiques liées à la communication et au partage des données à l'intérieur et entre les ministères. En outre, l'informatisation de la gestion des données est encore à développer. A cet effet, des efforts sont en cours pour relever ces défis. Le Niger va bientôt adopter une politique nationale des migrations, qui a été finalisée en Juillet 2020. Aussi, le pays a récemment adopté la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique 2017-2021. Il est important de s'assurer que ces processus soient harmonisés et mènent à la conception d'une stratégie nationale de données sur les migrations. Il s'agit d'une étape importante vers la mise en place d'un système efficace de gestion des données migratoires, capable d'éclairer les politiques fondées sur des données probantes, l'intégration de la migration dans les stratégies nationales de développement, les initiatives continentales et régionales, ainsi que le suivi des progrès en matière de mise en œuvre de l'Agenda 2030 et du PMM.

ANNEXES

ANNEXE I : Agenda de l'atelier d'évaluation des données

*Atelier d'évaluation de la disponibilité et de la qualité des données sur la Migration au Niger
27 Juin 2019
Grand hôtel Niamey, Niger*

Horaire	Jeudi 27 juin 2019
9h-9h30	Accueil, café, et installation des participants
10h30-11h	Mot d'ouverture - Mot de bienvenue de Mme Christina et M. Ousmane - Présentation du projet (Christina)
10h20-11h00	Tour de table et présentation des participants - Attentes des participants - Pré-test des notions de base de la journée - Quelle forme de données avez-vous ? - Si non, pourquoi ? - Si oui, comment est-il stocké / sauvegardé ? - Le partagez-vous ? Avec quels partenaires - A votre avis, c'est quoi l'importance de disposer de données
11h00 – 13h00	Distribution et remplissage du questionnaire (coordonné par Christina et Ousmane)
13h10- 14h30	Pause Prière et déjeuner
14h30-15h00	Tour de table des besoins d'approfondissements (pour la formation à venir le mois de Septembre-Octobre par l'équipe GMDAC Berlin)
15h00-15h20	Clôture

ANNEXE II : Questionnaire de cartographie des données pour l'évaluation de la disponibilité et qualité des données

Données sur la Migration : Sources, Partage et Compatibilité

QUESTIONNAIRE	
AUTORITÉ DE L'ÉTAT	<hr/>
DEPARTEMENT/UNITÉ	<hr/>
POSTE	<hr/>
NOM	<hr/>
CONTACT	<hr/>
DATE	<hr/>

Cher enquêté,

OIM [pays] et le Centre Global d'Analyse des Données sur la Migration (GMDAC) de l'OIM aimeraient vous demander votre aide dans l'élaboration d'une cartographie des sources de données sur la migration disponibles en [pays]. L'OIM développe en ce moment le projet « Renforcement des capacités des gouvernements à développer des politiques de protection basées sur des données factuelles », qui est une composante de l'initiative FCDO « Safety, support and solutions business case in the Central Mediterranean Route ». Le but de ce projet est d'améliorer la collecte, l'analyse et l'utilisation de données de qualité, actualisées et désagrégées sur la migration, afin d'éclairer la formulation de politiques migratoires basées sur les faits et de permettre l'intégration de la migration dans les stratégies nationales de développement de cinq pays en Afrique de l'Ouest, Centrale et du Nord.

Ce questionnaire s'adresse à vous en tant qu'expert en migration, que ce soit en tant que pourvoyeur ou en tant qu'utilisateur des données sur la migration. Votre contribution est très importante pour aider à évaluer la disponibilité actuelle des données ainsi que les structures en charge de l'analyse et de la diffusion.

Par ailleurs, votre compréhension de la situation au/en [pays] est déterminante pour identifier les lacunes et les défis ainsi que pour définir les opportunités d'appui et de renforcement des capacités.

Merci pour votre contribution !



A. CONTEXTE DE LA COLLECTE DE DONNÉES MIGRATOIRES DANS VOTRE PAYS

1 Veuillez indiquer si les éléments suivants sont mis en place dans votre pays. Si oui, veuillez s'il vous plaît nous donner plus d'informations.

Cocher si applicable

1.1	STRATÉGIES NATIONALES SUR LA MIGRATION Veuillez fournir davantage de renseignements :	
1.2	POLITIQUES NATIONALES SUR LA MIGRATION Veuillez fournir davantage de renseignements :	
1.3	GROUPES DE TRAVAIL SUR LA MIGRATION : Veuillez fournir davantage de renseignements :	
1.4	AUTRES (Veuillez préciser) : Veuillez fournir davantage de renseignements :	
2	Veuillez indiquer les traités internationaux en matière de migration qui ont été ratifiés par votre pays.	
3	Quel acteur étatique est en charge de coordonner la collecte et compilation des données afin d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux Objectifs de Développement Durable au niveau national ?	
4	Quel acteur étatique est en charge de coordonner la collecte et compilation des données afin d'évaluer les progrès réalisés par rapport à l'atteinte des objectifs du Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières au niveau national ?	
5	Comparaison des définitions nationales et internationales en matière de migration Veuillez indiquer les définitions des concepts suivants, selon le cadre légal national (le cas échéant) et selon l'usage national. L'utilisation des définitions recommandées par les Nations Unies par rapport à la mesure de la migration internationale est recommandée pour permettre une comparaison.	

Terme/Concept	Définition de l'ONU	Cadre Légal National	Pratique nationale
Immigration	L'établissement, par une personne, de sa résidence habituelle, pour une période atteignant ou supposée atteindre douze mois au moins, sur le territoire d'un État membre après avoir eu précédemment sa résidence habituelle dans un autre État membre ou dans un pays tiers		
Migrant International	Une personne qui change son pays de résidence habituelle		
Résidence habituelle	L'endroit où une personne passe habituellement sa période de repos quotidien, sans tenir compte d'absences temporaires à des fins de loisirs, de vacances, de visites à des amis et à des parents, d'activités professionnelles, de traitement médical ou de pèlerinage religieux ou, à défaut, le lieu de résidence légale ou officielle		
Migrant de longue durée	Une personne qui déménage dans un pays autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins un an (12 mois), de sorte que le pays de destination devienne effectivement son nouveau pays de résidence habituelle. Du point de vue du pays de départ, la personne sera un émigrant de longue date et du pays de destination, elle sera un immigrant de longue durée		
Migrant de courte durée	Une personne qui déménage dans un pays différent de sa résidence habituelle pour une période d'au moins 3 mois, mais moins d'un an (12 mois), fait exception pour les cas où ce mouvement a lieu pour des vacances, des visites aux amis ou parents, des affaires, du traitement médical ou du pèlerinage religieux. Aux fins des statistiques internationales sur la migration, le pays de résidence habituelle des migrants à courte durée est considéré comme étant le pays de destination pour la période qu'ils y passent		
Nationalité	Le lien juridique particulier entre une personne et l'État dont elle relève, acquis à la naissance ou par naturalisation, que ce soit au moyen d'une déclaration, d'un choix, d'un mariage ou par d'autres moyens, conformément à la législation nationale		
Pays de naissance	Le pays de résidence (dans ses frontières actuelles, si l'information est disponible) de la mère au moment de la naissance ou, à défaut, le pays (dans ses frontières actuelles, si l'information est disponible) dans lequel la naissance a eu lieu		

B. FONCTIONS EN MATIÈRE DE MIGRATION DE VOTRE DÉPARTEMENT/UNITÉ :

6

Veillez indiquer les fonctions assurées par votre département/unité et donner plus d'informations sur les responsabilités de votre département/unité pour chaque fonction.

Cocher si applicable

6.1	DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES MIGRATOIRES (conseils politiques, élaboration de politiques, etc.) Veillez spécifier les responsabilités de votre département/unité :	
6.2	DÉVELOPPEMENT DES LOIS MIGRATOIRES (élaboration de lois, formulation de commentaires sur des lois élaborées par d'autres départements/ministères, etc.) Veillez spécifier les responsabilités de votre département/unité :	
6.3	GESTION DES MIGRATIONS (délivrance de visas, identification des étrangers sans document, support à la diaspora, etc.) Veillez spécifier les responsabilités de votre département/unité :	
6.4	AUTRES : Veillez spécifier les responsabilités de votre département/unité :	

C. BASE DE DONNÉES ET SYSTÈMES DE REGISTRATION EN USAGE DANS VOTRE DÉPARTEMENT/UNITÉ :

7

Veillez indiquer les bases de données/ registres disponibles dans votre département/unité

Cocher si applicable

	Types de bases de données/ système des inscriptions /sources de données :	Le texte juridique qui régit cette source (le cas échéant) :
C1		
C2		
C3		
C4		

8

Veillez donner plus de détails sur le type d'informations collectées par votre département/unité.

Veillez s'il vous plaît spécifier les informations collectées par chaque base de données/registre/source de données (Vous pouvez les lister comme C1, C2... comme indiqué dans la table précédente).

INFORMATIONS RÉCOLTÉES :		Cochez si oui	Spécifiez le type de source de données/registre/autre.
A	<i>Date de naissance</i>		
B	<i>Nationalité</i>		
C	<i>Pays de naissance</i>		
D	<i>Pays de résidence précédente</i>		
E	<i>Numéro d'identification</i>		
F	<i>Genre</i>		
G	<i>Information sur membres de la famille</i>		
H	<i>Durée de validité des permis</i>		
I	<i>Premier permis ou renouvellement</i>		
J	<i>Niveau d'éducation</i>		
K	<i>Niveau de qualification</i>		
L	<i>Situation d'emploi</i>		
M	<i>Secteur d'emploi</i>		
N	<i>Situation de famille</i>		
O	<i>Envoi de fonds</i>		
P	<i>Intégration dans le système scolaire</i>		
Q	<i>Intégration dans le système de santé</i>		
R	<i>Intégration dans le système de logement</i>		
S	<i>Raisons de la migration</i>		
T	<i>Emploi</i>		
U	<i>Regroupement familial</i>		
V	<i>Protection humanitaire</i>		
W	<i>Autre (veuillez spécifier)</i>		

9	Veuillez spécifier le format et la fréquence de la collecte de données et de l'insertion dans les bases de données/registres Veuillez s'il vous plaît le faire pour chaque base de données/registre/source de données indiquée.					
9.1	Format et la fréquence de la collecte de données					
		En continu	Une fois par semaine	Une fois par mois	Une fois par an	Autre/ Veuillez spécifier
	Format de la collecte de données (documents papier, Registres électroniques tels que Microsoft Word/Excel/ autre software, ou autre)					
9.2	Format et la fréquence de l'insertion de données dans les bases de données/registres					
		En continu	Une fois par semaine	Une fois par mois	Une fois par an	Autre/ Veuillez spécifier
	Format de la collecte de données (documents papier, Registres électroniques tels que Microsoft Word/Excel/ autre software, ou autre)					

9.3	Etes-vous satisfait(e) des formats de données utilisés dans votre département/unité ?	
9.4	Etes-vous satisfait(e) de la fréquence de collecte et insertion des données ?	
9.5	Selon vous, quels sont les points d'amélioration ?	

10	Veuillez indiquer comment votre département/unité utilise des données à des fins statistiques.					
10.1	Préparez-vous des statistiques/rapports sur la base des bases de données/ registres utilisés dans votre département/unité?					
		Sur demande	Une fois par semaine	Une fois par mois	Une fois par an	Jamais
						Veuillez aller directement à la question 11.
	<i>Veuillez fournir plus de détails</i>					
10.2	Veuillez indiquer quels indicateurs vous utilisez à des fins statistiques. Veuillez également spécifier les variables en fonction desquelles vous désagrégez ces indicateurs, à partir de la liste indiquée. Si nécessaire, vous pouvez ajouter d'autres lignes.					
	Indicateur (Nombre des permis/documents délivrés, nombre d'immigrants dans le pays, nombre de citoyens qui vivent à l'étranger, etc.)			Variables de désagrégation : 1-nationalité, 2-âge, 3-genre, 4-pays de naissance, 5-raisons de la migration, 6- durée de la validité du permis, 7-autre		

10.3	Formulez-vous des conseils politiques sur la base de ces statistiques/rapports ?
------	--

Cocher si oui

	Veuillez fournir plus de détails.	
--	-----------------------------------	--

11	Veuillez fournir des informations sur les pratiques de partage de données dans votre département/unité.			
11.1	Partagez-vous des données et/ou des statistiques à l'intérieur de votre département/unité ?	0 jamais, 1 sur demande, 2 parfois, 3 une fois par semaine, 4 une fois par mois, 5 une fois par an, 6 autre		
		Cochez si oui	Fréquence	Avec qui?
	Partagez-vous des micro-données anonymisées ?			
	Partagez-vous des statistiques agrégées et/ou des rapports ?			
11.2	Partagez-vous des données et/ou des statistiques à l'extérieur de votre département/unité ?			
		Cochez si oui	Fréquence	Avec qui?
	Partagez-vous des micro-données anonymisées ?			
	Partagez-vous des statistiques agrégées et/ou des rapports ?			

11.3	Mettez-vous des données et/ou statistiques à disposition du public ?			
		Cochez si oui	Fréquence	Avec qui?
	Mettez-vous à disposition du public des micro-données anonymisées ?			
	Mettez-vous à disposition du public des statistiques agrégées et/ou des rapports ?			
11.4	Avez-vous accès aux micro-données collectées par d'autres départements/ministères/agences ?			
		Cochez si oui	Fréquence	Avec qui?
	Accès direct			
	Accès indirect			
11.5	Etes-vous satisfait(e) de l'accès que vous avez aux données produites par d'autres départements/ministères/agences ?			

D. POTENTIEL DE VOTRE DEPARTEMENT/UNITÉ À CONTRIBUER À DES STATISTIQUES SUR LA MIGRATION

12			
Veuillez sélectionner les indicateurs pour lesquels votre département/unité pourrait fournir des données. Veuillez aussi spécifier les variables selon lesquelles les données disponibles dans votre département/unité pourraient être désagrégées. Si possible, veuillez indiquer aussi le nom des bases de données/registres concernés.			
Article	Indicateur	Variables	Base de données/registre qui pourrait être utilisé pour produire des données sur cet indicateur
		Variables 1-âge, 2-genre, 3-nationalité, 4pays de naissance, 5. citoyen de la CEDEAO ou pas, 6-pays de résidence habituelle précédent, 7- pays de prochaine résidence habituelle, 8. Situation de famille 9 -Raisons de la migration, 10. statut légal (régulier/ irrégulière) 11. Autre (veuillez spécifier)	
A	Stocks d'immigrants (nombre d'immigrants dans le pays dans un moment donné)		
B	Afflux de migrants (nombre de migrants réentrant dans le pays pendant une période donnée, normalement un an)		
C	Sortie des migrants (nombre de migrants sortant du pays pendant une période donnée, normalement un an)		
D	Population étrangère qui a un emploi		
E	Nombre de permis de travail délivrés		
F	Nombre de permis de travail valides		
G	Travailleurs étrangers qui ont un emploi		
H	Nombre estimé de travailleurs saisonniers étrangers		
I	Nombre d'étudiants étrangers dans le pays		
J	Nombre d'étudiants étrangers arrivés dans le pays pour des raisons d'étude		
K	Nombre de migrants retournés (retour volontaire)		
L	Nombre de migrants retournés par la force (y compris dans le contexte de programmes de réadmission)		
M	Transferts de fonds reçus		
N	Autre indicateur (veuillez spécifier)		

E. VOS SUGGESTIONS SUR LA MANIÈRE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DES DONNÉES ET STATISTIQUES SUR LA MIGRATION DANS VOTRE DÉPARTEMENT/UNITÉ ET DANS VOTRE PAYS

13	Croyez-vous que votre département/unité ait assez de données/statistiques pour exercer ses fonctions de gestion de la migration ?	
	Non Veuillez fournir plus d'informations :	Oui Veuillez aller directement à la question 16

14	Selon vous, de quelles données additionnelles aurait besoin votre département/unité pour améliorer ses fonctions en matière de migration ? Veuillez les indiquer ci-dessous. Veuillez également spécifier le niveau de désagrégation nécessaire.	
		Variables: 1 nationalité, 2 âge, 3 genre, 4 pays de naissance, 5 raison de la migration, 6 validité du permis, 7 autre

15	Lesquelles des mesures indiquées ci-dessous pourraient améliorer les données sur la migration dans votre pays ? Veuillez également indiquer le niveau de priorité que chaque mesure a selon vous.		
	Mesure	Ordre de priorité : 1-Priorité absolue, 2- Priorité moyenne, 3-non prioritaire, 4-autre (veuillez spécifier)	
	1. Assigner à une agence la tâche de coordonner la collecte de données sur la migration par d'autres agences et de produire des statistiques migratoires régulièrement. Quelle structure pourrait mieux accomplir à cette tâche :		
	Le service de migration <input type="checkbox"/>	Le bureau des statistiques <input type="checkbox"/>	Autre. Veuillez spécifier : <input type="checkbox"/>

2.	Modifier le cadre législatif. Veuillez spécifier lequel:		
	Lois <input type="checkbox"/>	Règlements <input type="checkbox"/>	Autre. Veuillez spécifier : <input type="checkbox"/>
3.	Améliorer la coordination pratique entre agences		
4.	Partager des données avec d'autres pays		
5.	Organiser des formations pour des experts de migration sur les données migratoires		
6.	Développer les infrastructures numériques		
7.	Inviter des experts internationaux à partager leur expertise		
8.	Autre. Veuillez spécifier :		

16	Etes-vous satisfait(e) de la qualité des données sur la migration et des systèmes de gestion de données sur la migration dans votre département/unité? Comment pourraient-ils être davantage améliorés ?

17	Avez-vous d'autres commentaires ou suggestions par rapport aux données et statistiques sur la migration dans votre pays ?

Merci pour votre collaboration !

Vos réponses contribueront à développer un aperçu complet des données sur la migration collectées dans votre pays et des possibilités d'améliorer les statistiques sur la migration et la compréhension du phénomène migratoire.

ANNEXE III : Variables utilisées pour la désagrégation des données dans les services d'unité/ services des répondants

13 Sélectionnez les indicateurs pour lesquels votre service ou votre unité pourrait fournir des données. Veuillez également préciser les variables par lesquelles les données disponibles pour votre ministère ou votre unité peuvent être désagrégées. Si possible, indiquez le nom des bases de			
Article	Indicateur	Variables	
		Variables 1 âge, 2 sexe, 3 citoyenneté, 4 pays de naissance, 5. Citoyen de la CEDEAO/ non-CEDEAO 6 pays de résidence habituelle précédente, 7 pays de résidence habituelle suivante, 8. État familial 9 -raison de la migration, 10. Statut juridique (régulier/irrégulier) 11. Autres (spécifier)	Base de données/registre qui pourrait être utilisé pour produire des données sur cet indicateur
Un	Stock d'immigrants (nombre d'immigrants dans le pays à un moment donné)	- Direction pour la Statistique: 1-9 - Direction pour la Surveillance Territoriale : 1,2,3,5,8,9,10 -INS: 1,2,3,5,8,9 - Direction pour la Planification du Développement:1-6	
B	Afflux de migrants (nombre de migrants entrant dans le pays pendant une période donnée, généralement par an)	- Direction pour la Statistique: 1-9 - Direction pour le Bureau d'enregistrement, des Migrations et des Réfugiés, : 10 -INS: 1,2,3,5,8,9	
C	Sortie de migrants (nombre de migrants quittant le pays pendant une période donnée, généralement par an)	- Direction pour les Nigériens de l'Extérieur : 1-9 - Direction pour le Bureau d'enregistrement, des Migrations et des Réfugiés, : 10 - Direction pour pour la Surveillance Territoriale :1,2,3,5,8,9 -INS: 1,2,3,5,8,9 - Direction pour la Planification du Développement :1-6	

K	Nombre de migrants renvoyés (retour spontané)	- Direction pour les Nigéri-ans de l'Extérieur : 1-9 - Direction pour pour la Surveillance Territoriale :1,2,3,5,8,9 -INS: 1,2,3,5,8,9	
L	Nombre de migrants renvoyés de force dans le pays (y compris en raison de programmes de réadmission)	- Direction pour les Nigéri-ans de l'Extérieur : 1-9 - Direction pour pour la Surveillance Territoriale :1,2,3,5,8,9 -INS: 1,2,3,5,8,9	
M	Les envois de fonds reçus	-INS: 1,2,3,5,8,9	

ANNEXE IV: Répondants au questionnaire

	Structure nationale	Ministère
1	Direction pour le Bureau d'Enregistrement, des Migrations et Réfugiés	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Questions Coutumières et Religieuses
2	Direction pour la Protection Civile	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Questions Coutumières et Religieuses
3	Direction pour la Protection Civile	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Questions Coutumières et Religieuses
4	Direction pour le Bureau d'Enregistrement, des Migrations et Réfugiés	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Questions Coutumières et Religieuses
5	Direction pour les Nigériens de l'Extérieur	Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur
6	Direction pour les Nigériens de l'Extérieur	Ministère des Affaires Étrangères, de la Coopération, de l'Intégration Africaine et des Nigériens de l'Extérieur
7	Direction pour la Prévention et la Promotion des Droits de l'Enfant	Ministère de la Promotion des Femmes et de la Protection de l'Enfance
8	DG pour le Bureau d'Enregistrement, des Migrations et Réfugiés	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Questions Coutumières et Religieuses
9	Direction pour la Statistique	Ministère de la Promotion des Femmes et de la Protection de l'Enfance
10	Direction pour la Statistique	Ministère de la Promotion des Femmes et de la Protection de l'Enfance
11	Direction pour la Surveillance Territoriale	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Questions Coutumières et Religieuses
12	Direction pour la Surveillance Territoriale	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Questions Coutumières et Religieuses
13	Institut National de la Statistique	Ministère de la Planification
15	Direction pour la Planification du Développement	Ministère de la Planification
16	Direction pour les Politiques Sectorielles	Ministère de la Planification
17	Secrétariat Permanent du Cadre de Concertation sur les Migrations	Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de la Décentralisation et des Questions Coutumières et Religieuses

ANNEXE V : Définitions des Nations Unies et définitions utilisées dans la pratique nationale, tel que rapporté par le Ministère de la Planification²⁸

Terme/Concept	Définition de l'ONU	Pratique nationale
Immigration	L'établissement, par une personne, de sa résidence habituelle, pour une période atteignant ou supposée atteindre douze mois au moins, sur le territoire d'un État membre après avoir eu précédemment sa résidence habituelle dans un autre État membre ou dans un pays tiers	L'action par laquelle une personne établit sa résidence habituelle sur le territoire d'un pays différent de son pays de naissance pour une période d'au moins 6 mois
Migrant international	Une personne qui change son pays de résidence habituelle	Toute personne qui change de pays de résidence habituelle pendant au moins 6 mois
Résidence habituelle	L'endroit où une personne passe habituellement sa période de repos quotidien, sans tenir compte d'absences temporaires à des fins de loisirs, de vacances, de visites à des amis et à des parents, d'activités professionnelles, de traitement médical ou de pèlerinage religieux ou, à défaut, le lieu de résidence légale ou officielle	L'endroit où une personne passe normalement la période quotidienne de repos, indépendamment des absences temporaires, pendant au moins 6 mois . Les absences temporaires ne devraient pas représenter plus de 5 mois
Migrants à court terme	Une personne qui déménage dans un pays différent de sa résidence habituelle pour une période d'au moins 3 mois, mais moins d'un an (12 mois), fait exception pour les cas où ce mouvement a lieu pour des vacances, des visites aux amis ou parents, des affaires, du traitement médical ou du pèlerinage religieux. Aux fins des statistiques internationales sur la migration, le pays de résidence habituelle des migrants à courte durée est considéré comme étant le pays de destination pour la période qu'ils y passent	Une personne qui déménage dans un pays autre que celui de sa résidence habituelle pour une période d'au moins 6 mois mais moins d'un an

²⁸ Les divergences sont indiquées en gras.



Foreign, Commonwealth
& Development Office



GLOBAL MIGRATION
DATA ANALYSIS CENTRE

International Organization for Migration
Global Migration Data Analysis Centre
Taubenstr. 20-22, D- 10117 Berlin, Germany

Tel.: +49 30 278 778 21 | Fax: +49 30 278 778 98

gmdac@iom.int | [@IOM_GMDAC](https://twitter.com/IOM_GMDAC)